



COMMUNE  
DE

# DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
CHEMIN DE CREVE-CŒUR A CUCHET  
- PROROGATION -**

**N° 2022-90**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu l'arrêté municipal n° 2022-67 et la permission de voirie n° 2022-68 du 5 septembre 2022 délivrés à l'entreprise « SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC » 196 Chemin de la Chattaz – ZA sous le Meu 74120 MEGEVE pour lui permettre de réaliser les travaux d'extension BT sur le Chemin rural de Crêve-Cœur à Cuchet pour le chalet d'alpage entre le 5 septembre 2022 et le 21 octobre 2022 inclus ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le présent arrêté municipal proroge les arrêtés municipaux n° 2022-67 et n° 2022-68 jusqu'au 04 novembre 2022 inclus.

**Article 2 :**

Le reste des arrêtés n° 2022-67 et n° 2022-68 du 5 septembre 2022 demeurent sans changement.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « **SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC** ».

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

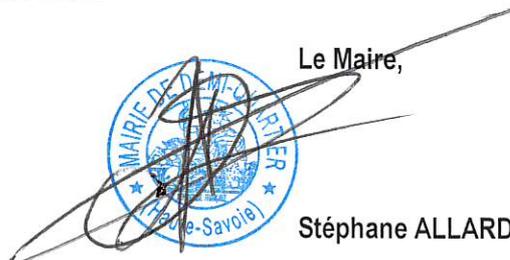
**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 18 octobre 2022

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le

Télétransmis Sous-préfecture le

Le Maire,  
  
Stéphane ALLARD